



Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2020

ERGO Insurance S.A.

Contenu :	Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2020
Version :	1.0
Statut :	Final
Période de référence :	01/01/2020 – 31/12/2020
Valide à partir de :	25/03/2021
Propriétaire :	Risk Governance and Reporting
Révisé par :	Management Committee, 16/03/2021 Audit and Risk Committee, 25/03/2021
Autorisé par :	Board of Directors, 25/03/2021
Niveau d'obligation :	ERGO Insurance S.A.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

ERGO Insurance S.A. (ci-après la « société ») fait partie du groupe ERGO qui à son tour fait partie du groupe Munich Re. La société propose des produits d'assurance-vie axés sur l'épargne-pension et l'épargne à long terme.

Ce document est le rapport de solvabilité et de situation financière («SFCR») d'ERGO Insurance S.A. Munich Re prépare un SFCR consolidé au niveau du Groupe. Le rapport publié pour l'exercice 2020 est disponible sur www.munichre.com/en/ir/result-center/index.html.

L'objectif de ce rapport est d'aider les assurés et autres parties prenantes à comprendre la solvabilité et la situation financière d'ERGO Insurance S.A. au 31 décembre 2020 (c'est-à-dire que la période de reporting s'étend du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020). Les données contenues dans ce rapport sont soumises à une surveillance de la qualité des données effectuée conformément aux exigences exprimées dans la politique de qualité des données de l'entreprise.

Section A - Activités et performances

La mission de la société est de protéger l'épargne-pension et la santé financière des clients existants pendant toute la durée de leur contrat.

Suite à notre annonce du nouveau plan stratégique (également appelé "nouvelle stratégie") pour mettre fin à la souscription de nouvelles polices et pour se concentrer complètement sur le service aux clients existants à partir du 1er juillet 2017, nos clients peuvent s'attendre à un service fiable et efficace fourni par des employés ayant conscience des risques et travaillant dans une entreprise financièrement stable.

Après une clôture formelle du programme Nouveau Plan Stratégique au quatrième trimestre 2019, les projets en cours qui ont été repris dans le cadre de la gouvernance normale de l'entreprise ont été finalisés avec succès dans le courant de 2020.

En décembre 2020, suite à l'annonce de « Munich Re Group Ambition 2025 », ERGO Insurance S.A. a aligné ses objectifs stratégiques comme toutes les entités du groupe Munich Re sur les dimensions « Scale - Shape - Succeed » :

- « Scale » consiste à mettre en commun nos forces dans notre domaine d'activité principal au cours des prochaines années. Ainsi, nous augmenterons notre efficacité.
- « Shape » fait référence à notre volonté d'être des créateurs et des innovateurs dans le secteur de l'assurance. Nous voulons nous concentrer sur la numérisation de notre entreprise et sur l'utilisation des technologies modernes au service de nos clients.
- « Succeed » souligne comment obtenir un succès durable pour toutes nos parties prenantes : actionnaires, clients et employés.

La Direction de l'entreprise suit l'évolution de ses portefeuilles ainsi que la capacité financière et la situation des risques de l'entreprise. Malgré l'épidémie de COVID-19, le ratio Solvabilité II, défini comme le ratio entre les fonds propres et le capital de solvabilité requis (SCR¹), s'établit à 238 % à fin 2020, contre 259 % à fin 2019.

Performance de la souscription

La performance de la souscription est basée sur les primes reçues par l'entreprise, les sinistres qu'elle doit payer et les différentes dépenses qu'elle engage pour administrer et commercialiser les polices.

¹ Le capital de solvabilité requis (SCR) est un niveau de ressources financières qui permet aux assureurs d'absorber des pertes importantes et qui donne une assurance raisonnable aux assurés et aux bénéficiaires que les paiements seront effectués à leur échéance. Le SCR est calculé selon la formule standard telle que définie par le règlement Solvabilité II (directive EIOPA 2009/138/CE).

En 2020, les principaux développements suivants se sont produits :

- **Primes brutes émises** : Globalement, il y a eu une baisse de 12 % (34,3 MI €) du total des primes brutes émises en 2020 (de 297,2 MI € en 2019 à 262,9 MI € en 2020).
- **Sinistres** : L'ensemble des sinistres encourus a augmenté de 7 % (20,8 MI €). Le principal moteur de cette augmentation a été la provision pour sinistres, qui a augmenté de 12 MI €, comparé à une baisse de -7 MI € en 2019.
- **Charges** : Les frais de personnel et généraux d'ERGO Insurance S.A. (y compris ERGO Partners NV / SA) sont établis à 41,4 MI € en 2020, contre 47,2 MI € en 2019. Les dépenses totales avant allocation des coûts sont en baisse de 5,8 MI € par rapport à 2019.

Performance des investissements

Le résultat net des investissements (en valeurs BEGAAP) est passé de 86 MI € en 2019 à 90 MI € en 2020, principalement porté par une augmentation du résultat d'investissement exceptionnel de -5,7 MI € en 2019 à 0,6 MI € en 2020. Ceci s'explique par une dépréciation de 6 MI € enregistrée dans le fonds spécial MEAG ERGO Belgium Equities en 2019.

Section B - Système de gouvernance

Les organes de direction les plus importants du système de gouvernance comprennent : le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et des Risques ; le Comité de Nomination et de Rémunération et le Comité de Direction.

En 2020, l'intégration de nouveaux membres au sein du Comité de Direction a renforcé la culture de saine gestion des risques au sein d'ERGO Insurance S.A. La gestion des fonctions de contrôle indépendantes est restée en grande partie inchangée, assurant la stabilité du contrôle actuariel, du contrôle des risques et de la conformité et de la surveillance de l'audit.

Le système de gestion des risques de l'entreprise est conçu pour identifier, évaluer et mesurer, piloter, surveiller et signaler les risques. L'accent est resté sur la garantie d'une gouvernance efficace et l'intégration d'une culture du risque appropriée dans toute l'entreprise, conformément à l'appétit pour le risque défini par le Conseil d'Administration.

Section C - Profil de risque

Le profil de risque de l'entreprise fournit à un moment donné une vue sur l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée, par exemple :

- **Risque de marché** : comme c'est généralement le cas pour une compagnie d'assurance-vie, le risque de marché est le principal facteur de risque du profil de risque de l'entreprise. Le risque de marché est le risque d'une perte qui peut être causée par les fluctuations des prix des instruments financiers d'un portefeuille. Les différents facteurs de risque sont le taux d'intérêt, les spreads de crédit, les taux de change, les cours des actions, ou les prix immobiliers. Les mouvements de ces différents éléments constituent le fondement du risque de marché. En 2020, la volatilité des marchés observée suite à l'épidémie de COVID-19 a donc d'abord conduit à une diminution, puis plus tard dans l'année, à une augmentation du risque d'actions. Le risque de taux d'intérêt est resté faible, en partie lié aux taux d'intérêt encore très bas au quatrième trimestre 2020 (encore plus bas qu'il y a un an). La position de risque de taux d'intérêt bénéfique est également le résultat d'un bon alignement bilantaire entre les actifs et les passifs.
- **Risque de souscription** : comme c'est généralement le cas pour une compagnie d'assurance, le risque de souscription représente la perte potentielle découlant de la souscription de polices d'assurance. En raison du modèle économique et des activités d'ERGO Insurance S.A., ses principaux risques de souscription sont le

risque vie et, dans une moindre mesure, le risque santé. En 2020, la baisse des taux d'intérêt a conduit à un risque de souscription plus élevé.

- Risque opérationnel : il est défini comme le risque de perte causée par des personnes, des processus, des systèmes défaillants ou des événements externes. L'exposition a continué de baisser en 2020 par rapport à 2019, notamment portée par le renforcement constant des activités de contrôle au niveau des Opérations, la poursuite de l'effort concernant les développements des fonctionnalités système pour automatiser les processus, l'amélioration des processus et de la documentation technique, et le développement d'un dispositif solide pour gérer le risque de cybersécurité.

La fonction de gestion des risques tient un registre complet de tous les risques dont elle fait rapport à la direction sur une base trimestrielle, en signalant les nouveaux risques émergents, en mesurant les progrès des mesures d'atténuation, et en analysant le comportement des indicateurs de risque clés pour s'assurer que la direction ait toujours un aperçu précis de son profil de risque, afin de permettre un pilotage correctif si nécessaire.

L'exposition d'ERGO Insurance S.A. au COVID-19 est considérée comme très faible et est suivie avec diligence par le Comité de gestion des Crises et des Urgences. Toutes les mesures préventives requises ont été prises pour protéger l'intégrité physique de tous les employés.

Section D - Évaluation à des fins de solvabilité

Le bilan économique de la société, comme celui des autres assureurs, comprend des actifs, des provisions techniques et d'autres passifs. Les provisions techniques sont des réserves pour sinistres et primes plus une marge de risque. Les actifs, provisions techniques et autres passifs sont évalués à la « juste valeur » selon les exigences de Solvabilité II, ce qui signifie que la solidité financière de l'entreprise est sensible aux mouvements du marché en termes de valeur.

Les provisions techniques Solvabilité II sont définies comme la somme des Best Estimate Liabilities (BEL) et de la marge de risque. En 2020, le total des provisions techniques a augmenté à 5,9 Mld € contre 5,5 Mld € en 2019, principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt. L'augmentation de la marge de risque est également largement liée à l'évolution des taux d'intérêt.

Section E - Gestion du capital

Le plan de gestion du capital actuel vise principalement à maintenir la capacité financière de l'entreprise en ayant une forte position de solvabilité qui vise à assurer, à tout moment, que l'entreprise peut respecter les exigences réglementaires minimales et les exigences en matière de capital. L'objectif principal en 2020 était de maintenir la position atteinte depuis la fin de l'année 2019, malgré l'épidémie de COVID-19.

Cependant, lorsque cela était possible, des mesures supplémentaires ont été prises pour optimiser davantage la gestion du capital de l'entreprise. S'appuyant sur sa forte capacité financière et sur un ratio de solvabilité II élevé, la société a obtenu l'exemption de sa dotation pour la « réserve clignotante ² » pour 2020.

Les ratios de couverture Solvabilité II de l'entreprise :

Les mesures et décisions prises par l'entreprise dans le passé ont été les principaux moteurs pour maintenir la stabilité financière de l'entreprise :

- Ratios de couverture Solvabilité II à fin 2020 : **238 % du SCR et 619 % du MCR³** (avec correction de volatilité)

² Les « réserves clignotantes » sont des provisions supplémentaires que le régulateur belge peut exiger de mettre en place pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux contrats d'assurance à taux d'intérêt garanti (circulaire BNB 2016/39).

- Ratios de couverture Solvabilité II à fin 2019 : **259 % du SCR et 670 % du MCR** (avec correction de volatilité)
- Ratios de couverture Solvabilité II à fin 2020 : **224 % du SCR et 568 % du MCR** (sans correction de volatilité)
- Ratios de couverture Solvabilité II à fin 2019 : **243 % du SCR et 618 % du MCR** (sans correction de volatilité).

Le montant du **capital de solvabilité requis (SCR)** et le montant éligible des fonds propres pour couvrir le SCR sont classés par niveaux, comme illustré dans le tableau 1 ci-dessous :

Élément	Avec VA	Sans VA
Fonds propres admissibles pour respecter le SCR	757,4	716,8
<i>Niveau 1</i>	598,3	556,5
<i>Niveau 2 (plafonné)</i>	159,1	160,3
<i>Niveau 3</i>	0,0	0,0
SCR	318,3	320,6

Tableau 1 : SCR et fonds propres admissibles par niveau en MI €

Le montant du **minimum de capital requis (MCR)** et le montant éligible des fonds propres de base pour couvrir le MCR sont également classés par niveaux, comme illustré dans le tableau 2 ci-dessous :

Élément	Avec VA	Sans VA
Fonds propres de base admissibles pour respecter le MCR	618,2	576,8
<i>Niveau 1</i>	598,3	556,5
<i>Niveau 2 (plafonné)</i>	20,0	20,3
<i>Niveau 3</i>	0,0	0,0
MCR	99,9	101,6

Tableau 2 : MCR et fonds propres de base admissibles par niveau en MI €

ERGO Insurance S.A. applique un suivi fréquent de l'évolution de la crise du COVID-19 sur sa position en capital conformément aux attentes de la BNB. La baisse gérable du ratio Solvabilité II en 2020 résulte essentiellement de la poursuite de la baisse des taux d'intérêt.

La société effectue également une analyse annuelle approfondie et détaillée de sa position de solvabilité et des implications de la gestion du capital dans son propre rapport d'évaluation des risques et de la solvabilité (ORSA).

³ Le minimum de capital requis (MCR) est un niveau de sécurité minimum (inférieur au SCR) en dessous duquel le montant des ressources financières des assureurs ne doit pas tomber, faute de quoi les autorités de contrôle peuvent retirer l'agrément (directive EIOPA 2009/138/CE).